

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 30 novembre 2017

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 10

INSTRUCTION N° 55500/ARM/GEND/DPMGN/SDGP/BPO
portant abrogation de texte.

Du 3 octobre 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la gestion du personnel ; bureau du personnel officier.*

INSTRUCTION N° 55500/ARM/GEND/DPMGN/SDGP/BPO portant abrogation de texte.

Du 3 octobre 2017

NOR A R M G 1 7 5 2 1 9 8 J

Texte abrogé :

Instruction n° 4583/DEF/GEND/RH/P/PO du 27 août 2004 (BOC, 2004, p. 5185 ; BOEM 531.5.3).

Référence de publication : BOC n° 49 du 30 novembre 2017, texte 10.

1. L'instruction n° 4583/DEF/GEND/RH/P/PO du 27 août 2004 relative au recrutement, à la formation et à l'emploi des officiers sous contrat de la gendarmerie nationale est abrogée.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie,*

Hervé RENAUD.